

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 District Montréal
 Localité Montréal
 Dossier **500-01-090850-139**
 Événement **SQ-499-130305-001**
 PPCP au dossier
 Les présentes constituent la dénonciation de
Caroline Parent

Occupation
 Adresse Service d'enquête corruption
 600 rue Fullum (local 8.14)
 Montréal, Québec, H2K 3L6
 qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire que
Jean-Yves BISSON (001) (M)
 né(e) le 1950-09-22
 permis de conduire
 adresse

CANADA
 PROVINCE OF QUÉBEC
 District of
 Locality of
 Record
 Case Number
 CPPA on file
 This is the information of

Occupation
 Address

who states: I have reasonable grounds to believe that

born on
 driver's
 licence
 address

SQ-499-130305-001

Concernant Jean-Yves BISSON (001)

1. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2008, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire, a commis un abus de confiance relativement aux fonctions de sa charge, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 122 du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Jean-Yves BISSON (001)

2. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2008, à Montréal, district de Montréal, étant un agent de la ville de Montréal, arrondissement NDG, a, par corruption, accepté, offert ou convenu d'accepter une commission, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature en contrepartie de son aide dans l'obtention d'un permis de démolition quant aux affaires de la ville de Montréal, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 426(1)a)(ii)(3) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Jean-Yves BISSON (001)

3. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2008, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire ou employé du gouvernement, a exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter de personnes qui ont des relations d'affaires avec le gouvernement, à savoir: Robert Stein et Anthony Keeler, une commission, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature, directement ou indirectement, pour lui même ou pour une autre personne, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 121(1)c)(3) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Jean-Yves BISSON (001)

4. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2008, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire, a accepté, exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter de Robert Stein et Anthony Keeler, pour lui-même ou pour une autre personne un prêt une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature que ce soit en considération d'une collaboration, d'une aide, d'un exercice d'influence ou d'un acte ou omission, concernant une conclusion d'affaires avec le gouvernement ou un sujet d'affaires ayant trait au gouvernement, prévue à l'article 121(1) a)ii)iii)(3) du Code criminel.

C'est pourquoi je demande justice et je signe

Therefore I pray justice be done and I sign

Dénonciateur

Informant

- | | | | |
|--|---|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Déclaré sous serment | <input type="checkbox"/> Affirmé solennellement | <input type="checkbox"/> Sworn | <input type="checkbox"/> Solemnly affirmed |
| <input type="checkbox"/> Déclaré vrai au meilleur de ma connaissance (par télécopieur) | <input type="checkbox"/> Declared true to the best of my knowledge (by fax) | | |

À Montréal, le 13 juin 2013

At

Juge de paix (en majuscules)

Justice of the peace (in block)

Juge de paix

Justice of the peace

1. GREFFE

1. COURT OFFICE